

Montréal, le 21 janvier 2020

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Par courriel : [PMPRB.Consultations.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca](mailto:PMPRB.Consultations.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca)

**Objet : Appui à la mise en œuvre des changements au Règlement sur les médicaments brevetés au moyen des Lignes directrices proposées par le CEPMB**

Union des consommateurs (UC) est un organisme à but non lucratif qui regroupe 13 groupes de défense des droits des consommateurs présents dans plusieurs régions du Québec. La mission d'UC est de représenter et défendre les consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions d'UC s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le nouveau *Règlement sur les médicaments brevetés* entrera en vigueur. Pour mettre en œuvre les changements apportés, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) propose des Lignes directrices et sollicite, dans le cadre de la présente consultation, l'avis des intervenants intéressés.

Tel qu'indiqué dans le mémoire de la Coalition solidarité santé (ci-joint), dont nous faisons partie, nous ne pouvons qu'accueillir favorablement tout nouveau processus de fixation et de plafonnement des prix s'appuyant sur les données probantes et les pratiques exemplaires, de même que l'utilisation d'une nouvelle annexe de pays de comparaison (le CEPMB11).

Nous nous réjouissons aussi du fait qu'à partir de juillet 2020, le CEPMB pourra obliger les manufacturiers à divulguer les coûts réels de fabrication de leurs nouveaux produits mis sur le marché et ordonner au besoin une baisse du prix de vente s'il est considéré comme trop élevé. Selon Santé Canada, le nouveau règlement, appuyé par les Lignes directrices du CEPMB, devrait permettre d'économiser près de 13,2 milliards de dollars sur dix ans à l'échelle du Canada

L'accès aux médicaments essentiels fait partie intégrante du droit à la santé tel que reconnu par l'Organisation mondiale de la santé et, à ce titre, il nous apparaît essentiel d'appuyer toute réforme visant à améliorer significativement l'accès à la thérapie médicamenteuse pour toutes et pour tous. Ce court mémoire s'inscrit dans cet esprit.

## La force d'un réseau

### Nos membres associatifs

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins  
ACEF de l'Est de Montréal  
ACEF de Laval  
ACEF du Grand-Portage

ACEF du Nord de Montréal  
ACEF du Sud-Ouest de Montréal  
ACEF Estrie  
ACEF Lanaudière

ACEF Montérégie-Est  
ACEF Rive-Sud de Québec  
ACQC  
Centre EBO d'Ottawa  
CIBES de la Mauricie

7000, avenue du Parc, bureau 201, Montréal (Qc) H3N 1X1

T : 514 521-6820 | Sans frais : 1 888 521-6820 | F : 514 521-0736

[info@uniondesconsommateurs.ca](mailto:info@uniondesconsommateurs.ca) | [www.uniondesconsommateurs.ca](http://www.uniondesconsommateurs.ca)

Alors que le Canada se classe au troisième rang des pays de l'OCDE pour ce qui est du prix des médicaments brevetés, la présente a donc pour but de signifier notre appui à la mise en œuvre du nouveau Règlement sur les médicaments brevetés au moyen des lignes directrices telles que proposées par le CEPMB. Nous sommes impatients de voir les nouvelles mesures prendre effet.

Le Canada est le seul pays développé ayant un système public et universel de santé qui n'inclut pas les médicaments d'ordonnance. Il est temps d'adopter les meilleures pratiques internationales afin d'arrêter de payer nos médicaments 60 % plus cher qu'en Suède et 84 % plus cher qu'en Nouvelle-Zélande (Morgan, 2017). C'est pourquoi nous menons depuis 2009 une campagne visant l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec. Plus de 525 groupes et personnalités influentes nous ont signifié leur appui<sup>1</sup> en ce sens. Il nous apparaît donc primordial de mentionner que la mise en œuvre du nouveau Règlement sur les médicaments brevetés doit être suivie par l'adoption d'un régime national public et universel d'assurance médicaments, et ce, rapidement.

---

<sup>1</sup>Union des consommateurs, Campagne Pour un régime d'assurance médicaments entièrement public, en ligne : [https://uniondesconsommateurs.ca/campagnes/pour-un-regime-dassurance-medicaments-entierement-public/?\\_sft\\_documents=actualites](https://uniondesconsommateurs.ca/campagnes/pour-un-regime-dassurance-medicaments-entierement-public/?_sft_documents=actualites)